PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège l'Astrée

Séance du 1er septembre 2026

Présents :

1. Informations diverses :

- Pas d'adjoint de direction pour le moment ; aucun recrutement ne devrait intervenir avant le 18 septembre. Le Rectorat recherche du personnel. Nombreux postes non-pourvus.
- La secrétaire de direction est actuellement en arrêt ; aucun remplacement n'a pu être mis en place à ce jour.
- Sur 10 PACTES à pourvoir pour l'année, le nombre reste insuffisant ; 5 postes concernant les classes de 6e devront encore être pourvus.
- Les bilans pédagogiques n'ont pas été rédigés faute de temps. Des remerciements sont adressés aux enseignants. Aucun bilan n'est présenté aujourd'hui ; le bilan sera présenté au prochain CA en livrant le travail fournit par les enseignants eux-mêmes sans reprise de Mme Chovet

2. Approbation du procès-verbal précédent

- Le procès-verbal de la séance précédente **est approuvé à l'unanimité**. Attention une erreur de date est mentionnée. Remplacée 18/26/27 par 18/06/27.

3. Voyages scolaires 2026-2027

a) Échange avec le collège d'Acquasparta (Italie)

Il s'agit ici d'approuver le 2e volet de l'échange commencé en mai entre le collège et l'Italie.

Les élèves qui ont reçu précédemment des élèves italiens, partent à leur tour en Itallie du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre 2026, hébergement en famille, pour 16 élèves de 3e (9 de 3e2 et 7 de 3e3) et 2 professeurs accompagnateurs.

- **Objectifs :** établir des liens culturels et linguistiques avec des pairs, découvrir le quotidien d'un adolescent en Italie, assister à des cours et connaître le fonctionnement d'un établissement étranger, visiter des sites archéologiques et naturels (Carsulae, cascade des Marmore) et effectuer un circuit à pied des principaux sites touristiques de Rome.
- 60 € ont déjà été payés par les familles pour l'accueil des correspondants (transport et activités).
- Réduction du coût du voyage grâce à une vente de sirops et de gâteaux, pour un montant d'environ 50 € par élève, déduit du FSE.
- L'établissement prend en charge les 2 accompagnateurs, pour un montant de 400 €.
- Don du FSE de 800 € au bénéfice des actions élèves/professeurs.

Le voyage est soumis au vote :

- Vote 1 : **approbation à l'unanimité** de l'organisation du voyage et du budget.
- Vote 2 **: approbation à l'unanimité** du don du FSE de 800 € (actions élèves et professeurs, ventes de sirops et gâteaux).

b) Voyage en Allemagne — Chemnitz

- Du 29 novembre au 5 décembre 2026, pour tous les germanistes du collège (40 élèves) et 3 professeurs accompagnateurs.
- Correspondance avec un établissement de Chemnitz (ancienne Allemagne de l'Est) ; hébergement en auberge de jeunesse.
- Objectif : ouverture culturelle et linguistique, redynamisation de l'allemand au collège.
- Coût : 400 € maximum par élève.
- Programme envisagé : visite de la vieille ville de Chemnitz, visite de Dresde, visite d'une mine, rencontre avec les élèves correspondants.
- Budget global mentionné : 18 038,50 € — dont don du FSE (19,5 €/élève) et frais accompagnateurs (1 658,50 €)
- Vote 3 : **approbation à l'unanimité** du principe du voyage.
- Vote 4 : **approbation à l'unanimité** du budget.
- Vote 5 : **approbation à l'unanimité** du don du FSE.
- Vote 6: **approbation à l'unanimité pour** autorisation de prélever 1 658,50 € pour payer la part des accompagnateurs.

4. Transports scolaires

- Les parents de 6e sont appelés à ne pas emmener leurs enfants le jour de la rentrée pour des questions de sécurité. Les enfants n'apprennent pas à utiliser leur ligne de transport et cela engendre trop de monde sur le parking qui n'est pas adapté.
- Gros problème d'organisation le soir de la rentrée. Les bus n'ont pas attendus les élèves et ont forcé le passage pour partir plus vite. Plusieurs enfants ne sont pas partis. A noter que les bus ne sont pas équipés d'étiquettes identifiant les destinations ce qui prend du temps pour les élèves de reconnaître le bus, surtout le 1er jour pour des 6èmes.

  Il est donc demandé par Mme CHOVET la présence de la police municipale pour la sortie des bus le 2 septembre. Présence validée par Mr le Maire lors du CA.
- Mme CHOVET tient à avertir les parents et l'équipe enseignante qu'un changement de marché a été effectué par la Région AURA concernant la prévention de sécurité dans les bus. Jusqu'à présents il s'agissait d'une organisation bénévole qui intervenait dans les établissements de la région permettant à chaque enfant de 6e de bénéficier de 2h de prévention en début d'année. Le marché ayant été modifié, l'appel d'offre s'est tourné vers une société privée qui n'assurera cette prévention qu'à destination de 3 établissements dans le bassin. Les élèves de 6e du collège l'Astrée ne peuvent donc à ce jour, pas être sensibilisés à la conduite à adopté en cas de problème dans les cars ni au fonctionnement des cars et de leurs règles de sécurité.
- Il est envisagé de mieux organiser la coordination entre les différents intervenants pour éviter que des élèves ne soient laissés seuls, et pour mieux accompagner les familles.

5. Usage des téléphones portables

Le sujet des smartphones continue de poser problème dans l'établissement.

- Rappel : les élèves ne doivent pas apporter d'objets de valeur. C'est le règlement intérieur et la loi.
- Une utilisation abusive a été constatée dans les vestiaires d'EPS l'an dernier, avec diffusion de photos sur les réseaux sociaux. Les professeurs d'EPS ont donc décider de ramasser les téléphones en début de cours mais pointe du doigt une responsabilité qui leur est fait porter et qui ne devrait pas leur incomber ; la question se pose de façon identique pour les sanitaires.
- Procédure envisagée : un téléphone vu donne lieu à un avertissement ; en cas de récidive, une sanction est appliquée. Il est important de marquer la sensibilisation par des actions fortes pour réduire les disgrétion.

Il est rappelé par l'ensemble de l'équipe éducative que l'école ne se substitue pas aux parents sur ce sujet. Il est de la responsabilité des parents de sensibiliser aux dangers des écrans et des réseaux sociaux et du respect du règlement intérieur ainsi que de la Loi.

- L'équipement de l'établissement (ventilation notamment) est jugé insuffisant et source de tensions entre élèves et enseignants.

6. Informations diverses

- Réunion prévue le 3 septembre à 17h30 concernant les classes de 6e et 2de avec Mme CHOVET puis l'ensemble de l'équipe éducative.
- Réunion prévue le 10 septembre à 17h30 pour les autres niveaux avec le professeur principal.
- Le stage de 3e se déroulera la semaine précédents les vacances de Noël. La date est discutée en raison de la période qui limite les entreprises parfois bien occupées avec les fêtes de fin d'année et refusent des stagiaires. Après discussion elle n'est pas modifiée – Des élèves ayant déjà trouvé leur stage et une convention ayant été signée afin de proposer des stages collectifs. La réflexion sera de nouveau menée dans l'année pour réfléchir à une autre date en 2027-2028.

  Vote 7: **approbation à l'unanimité** de la convention de stage présentée aux 3e et aux entreprises.
- Les Parents d'élèves ont dissout leur association affiliée à la FCPE pour en créer une nouvelle : APE Astrée. A ce jour elle est domiciliée chez l'un des membres de l'association. Les parents d'élèves demandent au CA s'il est possible de domicilier désormais l'association au sein de l'établissement au 16 rue d'Aquillière – 42130 Boën-sur-Lignon.

  Vote 8: **approbation à l'unanimité** du changement de domiciliation.

7. Questions diverses

- L'équipe enseignante adresse une demande au Conseil Général afin de savoir s'il est envisageable d'équiper l'établissement de plusieurs ventilateurs et/ou de brasseurs d'air afin de prévenir les prochains épisodes de fortes chaleur qui vont augmenter les années à venir. La représentante du Conseil Général prend en note la demande afin de la faire remonter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.